



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 21 mars 2023 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, monsieur Andrew Etheridge, et aussi présents pour former quorum:

Les conseillers: Johanne V. Beaudoin
 Colin Shattler
 Daisy Drudge

La directrice générale par intérim de la municipalité, madame Karine Benoit, était aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2023-028

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE le maire invite la directrice générale par intérim à lire l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Colin Shattler** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DES SESSIONS TENUES LES 21 ET 27 FÉVRIER 2023
4. DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRÉSSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE FÉVRIER 2023
5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2023
6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE POUR LES MOIS DE FÉVRIER ET MARS 2023
7. TAXES À RECEVOIR AU 28 FÉVRIER 2023
8. DÉPÔT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE
9. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ BLANC-SABLON POUR L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE PARTAGÉE DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DANS LE CADRE D'UNE ENTENTE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE
10. AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS NON AFFECTÉ POUR LA RÉSERVE DE DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION
11. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-R-003 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FONDS DE RÉSERVE ÉLECTORALE POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION ET AFFECTATION DES SOMMES NÉCESSAIRES
12. TRANSACTION IMPLIQUANT UNE PERSONNE À L'EMPLOI DE LA MUNICIPALITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

13. **VENTE DU TERRAIN (LOT 5 931 199) DANS LE VILLAGE DE LOURDES-DE-BLANC-SABLON À MADAME SHIRLEY LANDRY BEAUDOIN POUR UN MONTANT DE 868.59\$**
14. **ENTENTE SECTORIELLE DE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT 2023-2028**
15. **PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE, DE CINQ (5) DUPLEX ET D'UN (1) QUADRUPLEX PAR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DU LITTORAL**
16. **AFFAIRES NOUVELLES**
17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
18. **CLÔTURE DE LA SESSION**

2023-029

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DES SESSIONS TENUES LES 21 ET 27 FÉVRIER 2023

Il est proposé par **Daisy Drudge**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal des sessions tenues les 21 et 27 février 2023 avec exemption de lecture.

2023-030

DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉS DURANT LE MOIS DE FÉVRIER 2023

Il est proposé par **Colin Shattler** appuyé par **Daisy Drudge** et résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses incompressibles payées durant le mois de février 2023 aux montants respectifs de **132 169.02\$** pour l'administration générale et **27 766.89\$** pour la rémunération.

2023-031

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2023

Il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Colin Shattler** et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois de février 2023 au montant de **3 648.53\$**

2023-032

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE FÉVRIER ET MARS 2023

Il est proposé par **Daisy Drudge**, appuyé par **Colin Shattler**, et résolu unanimement d'adopter le rapport budgétaire, transferts et les engagements de crédit pour les mois de février et mars 2023 aux montants respectifs de **165 004.87\$** et **291 160.00\$**

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 28 FÉVRIER 2023

La directrice générale par intérim dépose et commente le rapport des taxes à recevoir au 28 février 2023 de **1 700 186.57\$**

2023-033

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ BLANC-SABLON POUR L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE PARTAGÉE DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DANS LE CADRE D'UNE ENTENTE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la Coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, de Gros-Mécatina, de Bonne-Espérance et de Blanc-Sablon désirent présenter un projet de mise en commun d'une ressource spécialisée en aménagement dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Daisy Drudge**, appuyé par **Colin Shattler** et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon s'engage à participer au projet de mise en commun d'une ressource spécialisée en urbanisme et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent organisme responsable du projet.

2023-034

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS NON AFFECTÉ POUR LA RÉSERVE DE DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives, connu sous le nom de « Projet de loi 49 »;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, et ce, conformément aux articles 287.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédente (selon le plus élevé des deux);

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer à l'article 278.1 et 278.2 de la loi sur les élections et les référendums dans la municipalité de Blanc-Sablon, la municipalité doit affecter une somme de 2000\$ au fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Daisy Drudge** et résolu unanimement que la municipalité de Blanc-Sablon affecte une somme de 2000\$ au fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 et de puiser cette somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2023-035

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-R-003 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FONDS DE RÉSERVE ÉLECTORALE POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION ET AFFECTATION DES SOMMES NÉCESSAIRES

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **Colin Shattler** qu'à une session subséquente, il verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2023-036

TRANSACTION IMPLIQUANT UNE PERSONNE À L'EMPLOI DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT les discussions intervenues relativement à la fin d'emploi d'une personne à l'emploi de la Municipalité, qu'il ne convient pas de nommer au terme de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tout le conseil connaît l'identité;

CONSIDÉRANT l'entente convenue entre les parties à cet égard, afin de régler définitivement la fin d'emploi de la personne employée et éviter un litige, et dont le Conseil a préalablement pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Colin Shattler** et unanimement résolu que le conseil entérine l'entente intervenue et dont il a préalablement pris connaissance;

QUE la dite somme soit pris à même le surplus non affecté des années précédentes;

ET

QUE M. Andrew Etheridge, maire, soit autorisé à signer et exécuter la transaction pour la Municipalité.

2023-037

VENTE DU TERRAIN (LOT 5 931 199) DANS LE VILLAGE DE LOURDES-DE-BLANC-SABLON À MADAME SHIRLEY LANDRY BEAUDOIN POUR UN MONTANT DE 868.59\$

CONSIDÉRANT QUE madame Shirley Landry Beaudoin a fait la demande à la municipalité de Blanc-Sablon pour faire l'achat du terrain 5 931 199 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a aucune utilité pour ce terrain et que madame Landry Beaudoin l'a toujours utilisé comme étant le sien;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité et de couverture d'assurances, il est avantageux pour la municipalité de procéder à la vente de ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Daisy Drudge**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement de vendre le terrain 5 931 199 à Madame Shirley Landry Beaudoin pour un montant de 868.59\$. Cette résolution abroge la résolution 2021-032



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

Les frais pour le transfert de la propriété lot 5 931 199 sont à la charge de l'acheteur. La directrice générale par intérim, madame Karine Benoit est mandatée à signer tous les documents relatifs à cette vente de terrain.

2023-038

ENTENTE SECTORIELLE DE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU GOLFE- DU-SAINT-LAURENT 2023-2028

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.2) prévoit qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de cette loi, une MRC peut conclure, avec les ministères et organismes du gouvernement et le, cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE le comité directeur de la Côte-Nord a adopté les priorités régionales FARR-OVT en date du 27 juin 2017 et les a révisées le 5 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente répond à la priorité 1 « Reconnaître la Côte-Nord et de ses spécificités comme une région atypique » et la priorité 5 « Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés » par la création d'un Fonds s'adaptant à la réalité de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire continuer les travaux de l'entente sectorielle pour le renforcement de l'accompagnement des municipalités de la MRC dans la réalisation du plan d'accompagnement de chacune des municipalités, afin de soutenir la réalisation des plans d'accompagnement de chacune des municipalités et de soutenir la réalisation de projets en gestion municipale afin que les municipalités respectent leurs obligations municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Colin Shattler**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement de renouveler l'entente sectorielle pour le renforcement de l'accompagnement des municipalités de la MRC 2023-2028;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2023-039

D'INJECTER le montant de 5 000\$ dollars par année pendant 3 années et que la dite somme soit pris à même les fonds généraux;

D'AUTORISER Madame Karine Benoit, Directrice Générale par intérim à signer toute documentation relative à cette entente sectorielle.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE, DE CINQ (5) DUPLEX ET D'UN (1) QUADRUPLEX PAR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DU LITTORAL

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Services Scolaires du Littoral a formulé une demande pour construire une nouvelle rue, cinq (5) bâtiments résidentiels de type duplex et d'un (1) bâtiment résidentiel de type quadruplex sur le lot 5 931 447, Cadastre du Québec, situé dans le secteur du village de Lourdes-de-Blanc-Sablon;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Services Scolaires du Littoral propose d'assumer la totalité des coûts des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie reliés au projet de construction d'une nouvelle rue, de cinq (5) bâtiments résidentiels de type duplex et d'un (1) bâtiment résidentiel de type quadruplex;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Services Scolaires du Littoral s'engage à céder les infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie à la municipalité pour assumer l'entretien futur, et ce, gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Services Scolaires du Littoral a proposé un protocole d'entente pour la construction, cession et prise en charge des infrastructures, rue et services d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente dit que la Municipalité deviendra propriétaire de la rue et des infrastructures adjacentes. Ces installations deviendront partie intégrante du réseau municipal et, pour l'avenir, elles seront entretenues par la Municipalité comme n'importe quel autre tronçon;

EN CONSÉQUENCE; Il est proposé par **Colin Shattler**, appuyé par **Daisy Drudge** et résolu unanimement d'accepter le protocole d'entente avec le Centre de Services Scolaires du Littoral pour la « construction, cession et prise en charge des infrastructures, rue et services publics », et ceci, avec les conditions suivantes :

- les plans et devis des travaux pour la rue et les réseaux d'aqueduc et d'égout soient faits par des ingénieurs acceptés par la Municipalité et que ces travaux soient sous la surveillance desdits ingénieurs ou par des personnes sous le contrôle de la municipalité;
- La directrice générale par intérim, madame Karine Benoit est mandatée à signer tous les documents relatifs à ce projet.



No de résolution
ou annotation

2023-040

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

AFFAIRES NOUVELLES

Ne pas de nouveau affaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Johanne V Beaudoin**, appuyé par **Colin Shattler** et résolu unanimement de lever la session à 19h30.

Andrew Etheridge, maire

Karine Benoit, directrice générale par intérim